



## Règlement du concours

Rhône-Alpes  
Edition 2006

**PRIX :  
SPORT  
FILLES ET  
CITES**

**TROPHEE  
SPORT :  
LE COUP DE  
COEUR**

**PRIX :  
SPORT ET  
AVENTURE**

**PRIX :  
SPORT AU  
FEMININ**

La Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes (DRDJS) et le Comité Régional Olympique et Sportif Rhône-Alpes (CROS) organisent le concours régional " Femmes et sport ", édition 2006.

Ce concours a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (élues et professionnelles) en Rhône Alpes, et notamment dans les quartiers urbains sensibles.

#### Article 1 :

Le concours est accessible à toute association ou toute personne, âgées d'au moins 16 ans, quels que soient son statut, sa situation sociale et son niveau de qualification. Les candidat(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale.

Le concours est ouvert aux résidents de la région Rhône-Alpes.

#### Article 2 :

La participation au concours est ouverte à toute personne ou association initiatrice d'une action visant à promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (élues et professionnelles) en Rhône-Alpes.

#### Article 3 :

L'action devra obligatoirement être antérieure à la date de candidature et mise en œuvre, pour cette 2<sup>ème</sup> édition, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 15 mars 2006. L'action peut être une initiative individuelle ou collective.

#### Article 4 :

Tous les types d'actions sont recevables. Cependant, elles doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des 4 catégories suivantes :

- **le prix " sport au féminin "**, qui récompense la meilleure stratégie ou action menée par une Ligue, un Comité Départemental ou un club sportif en matière de féminisation des postes à responsabilités (responsables élues et/ou professionnelles) et/ ou de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ;
- **le prix " sport, filles et cités "**, qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine et de mixité (hommes/femmes) des pratiques, dans les quartiers urbains sensibles ; (projet individuel ou mené par une mairie ou un club sportif)
- **le prix " sport aventure "**, qui récompense un exploit sportif mené par une femme ou un groupe de femmes
- **le trophée " sport : le coup de cœur "**, qui récompense une personne bénévole pour son investissement exemplaire sur cette thématique, quel que soit son " statut " (dirigeant, arbitre, sportif, chef d'entreprise...).

#### Article 5 :

Les prix " Sport au féminin ", " Sport, filles et cités " et " Sport et aventure " s'élèvent, chacun à 3 000 €.

Le trophée " sport : le coup de cœur ", est doté d'une récompense d'une valeur de 1 000 €.

D'autre part, le gagnant du prix " Sport, filles et cités " sera qualifié pour participer au concours national " femmes et sport 2006 ".

#### Article 6 :

Les candidat(e)s [personnes ou structures] ne peuvent concourir que dans une seule catégorie de prix.

#### **Article 7 :**

Le présent règlement et les dossiers de candidature peuvent être :

- transmis sur demande auprès de votre Direction Départementale du lieu de votre résidence.
- téléchargés sur le site internet de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports Rhône-Alpes [www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr) ; ou du Comité Régional Olympique et Sportif Rhône-Alpes [www.rhonealpes.franceolympique.com](http://www.rhonealpes.franceolympique.com)
- transmis sur demande écrite adressée à la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes – Concours Femmes et Sport - 239, 241 rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03 ;

Le dossier de candidature doit être complet [dossier d'inscription, pièces annexées à joindre, autorisation parentale pour les mineur(e)s, ...] et adressé à la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes.

#### **Article 8 :**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mercredi 15 Mai 2006** (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers seront envoyés sous enveloppe suffisamment affranchie, en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

- Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes – Concours Femmes et Sport - 239, 241 rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03 ;

#### **Article 9 :**

Les organisateur(trice)s déclinent toute responsabilité relative au contenu des documents qui ne seront pas restitués à leurs auteurs.

#### **Article 10 :**

Les résultats du jury sont notifiés par écrit aux candidat(e)s dans les 15 jours qui suivent la décision du jury.

#### **Article 11 :**

Les lauréat(e)s s'engagent à :

- assurer une information régulière sur le prix ou trophée qui leur a été alloué et sur la stratégie développée par les organisateur(trice)s pour promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans leur accès aux responsabilités et les pratiques physiques et sportives en Rhône-Alpes pendant l'année qui suit ;

#### **Article 12 :**

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel ou recours.

#### **Article 13 :**

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

#### **Article 14 :**

Le présent règlement est déposé en l'Etude de Maîtres Jean-Jacques CHARLET, Fabrice DEVELAY, Huissiers de justice associés - 5 rue du Lac BP 3095 – 69399 LYON cedex 03.